



### Communiqué de presse

Comme tous les Mauritaniens, la Coalition CVE/VR - CVE a appris l'odieux assassinat de notre compatriote Oumar Diop, tué dans les locaux du Commissariat de Sebka 1 dans la nuit du 28 au 29 mai 2023. Cette énième forfaiture intervient à peine trois mois après l'exécution de Souvi Ould Cheine dans les locaux d'un autre commissariat, celui de Dar Naïm. Non contentes d'avoir ôté la vie à un citoyen qu'elles se devaient de protéger, les forces de l'ordre s'empressent de publier un communiqué tendant à salir la mémoire de la victime comme elles l'avaient fait lors de l'assassinat de Souvi. Ce communiqué, rédigé à la hâte et truffé d'incohérences, sonne comme un aveu de culpabilité et traduit la volonté de couvrir ce qui apparaît comme le résultat tragique d'un excès de zèle de ceux-là mêmes censés protéger les citoyens.

Comme si cela ne suffisait pas, le régime du Président Mohamed Cheikh Ould Ghazouani n'a rien trouvé de mieux à opposer à la jeunesse du pays, sortie dans beaucoup de nos localités pour manifester son indignation, que des tirs à balles réelles qui auraient fait une nouvelle victime, du nom de Mohamed Lemine Ould Sambe, du côté de Boghé en cette matinée du 30 mai 2023.

Ces tragédies, tout comme celles qui avaient coûté la vie à Souvi, Abbas Diallo et Lamine Mangane, sont en effet une suite logique du permis de tuer du noir délivré aux représentants les plus zélés du système raciste et esclavagiste qui nous gouverne à travers la promulgation de la loi d'amnistie protégeant les auteurs des crimes de génocide contre la communauté noire pendant les années de braise. La Coalition, tout en présentant ses condoléances les plus attristées aux familles des victimes, rappelle qu'on ne peut construire l'unité nationale sur le déni de justice et exige :

- L'arrêt immédiat de la répression brutale contre les jeunes sur l'ensemble du territoire national.
- La libération sans condition de tous ceux qui sont arrêtés suite aux présentes manifestations et qui sont soumis à des tabassages et à des humiliations dans les différents commissariats du pays.
- L'ouverture d'une enquête indépendante pour mettre la lumière sur les circonstances de ces assassinats et la traduction des responsables devant la justice.
- L'abrogation de la loi d'amnistie de 1993, cadre légal de toutes les exactions à l'endroit des Noirs de Mauritanie.

Nouakchott, le 30 mai 2023

La Cellule de Communication